

Conseil d'établissement 2021-2022

Le mardi 7 décembre 2021

PROCÈS VERBAL

1) Présence et vérification du quorum par la direction

Sont présents:

Chantal Laurin, direction	François-Olivier Martin, parent primaire
Marysol Rouzier, parent secondaire	Marie Noël, enseignante
Angélique Bourbier, parent primaire	Nicolas Monette, enseignant
Anouska Therrien, enseignante	Marianne Dubuc, parent primaire/secondaire
Aura Tremblay, élève secondaire	Philippe Savard, enseignant
Béatrice Lefebvre, parent substitut	Soa Gagnon, élève secondaire
Catherine Robin, enseignante primaire	

2) Lecture et adoption de l'ordre du jour

Report du point 3 - Problème avec la communication du PV du 16 novembre.

L'ordre du jour est proposé par Marysol, est secondé par Marie-Noël et est adopté à l'unanimité.

3) Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021 et suivis au procès-verbal

Point reporté à la prochaine rencontre

4) Période réservée au public

Aucune intervention.

5) Rapport du conseil des élèves

Le conseil des élèves s'interroge sur la meilleure façon de réduire l'utilisation des téléphones et autres appareils électroniques en classe. Une solution venant des élèves est privilégiée mais les professeurs se réservent le droit de mettre des règles en place si une solution n'émerge pas d'ici la prochaine assemblée des élèves. Une piste explorée serait une formation sur la cyberdépendance.

Soa Gagnon a été élue représentante élève en remplacement de Félix Maël Beaudet.

Présentation par Aura Tremblay des idées de campagnes de levée de fonds pour des activités de fin d'année pour les finissants :

- Proposition de vente de chocolats pour la St-Valentin. Profit attendu 216\$
- Dîner pizza pour le primaire et secondaire une cinquantaine de pointes à vendre.

Résolution appuyant les deux campagnes de levées de fonds proposée par Marysol Rouzier, appuyée par Catherine Robin et est adopté à l'unanimité.

6) Rapport de la direction

a) Budget et reddition de compte budgétaire

Présentation par Chantal Laurin de l'état des lieux des différentes rubriques budgétaires.

Discussion sur la méthodologie pour le recouvrement des frais scolaires impayés (~1800\$)

Marysol demande à Chantal de revenir au CÉ pour l'évolution des activités parascolaires

b) Statut 240

Présentation du statut 240 - La résolution est proposée par Chantal Laurin, appuyé par Marysol Rouzier et est adopté à l'unanimité.

Présentation de la grille matière - La résolution est proposée par Chantal Laurin, appuyé par Philippe Savard et est adopté à l'unanimité.

Présentation de la grille des contributions financières - La résolution est proposée par Chantal Laurin, appuyé par François-Olivier Martin et est adopté à l'unanimité.

c) Code – adresse @levitrail.ca

Présentation du contrat moral pour l'utilisation d'une adresse « @levitrail.ca ». Le contrat est proposé par Ulrich Habay et appuyé par Marisol Rouzier.

7) Varia

a) Abrogation du comité racisme systémique

Lecture de la lettre de Marysol Rouzier signalant son désaccord avec la façon avec laquelle l'abrogation du comité a été faite et communiquée au CÉ. (Annexe 1)

Ulrich Habay et Marianne Dubuc indiquent qu'ils ont aussi vécu un malaise avec l'approche choisie.

b) Service d'animation (journée pédagogique du 14 janvier 2022)

Annulation d'une sortie en raison d'un manque d'éducatrices ayant un statut vaccinal adéquat. Proposition d'activité à l'école à l'extérieur si la météo le permet. Proposée par Catherine Robin, appuyée par Marysol Rouzier.

8) Date de la prochaine rencontre et levée de la séance

Fixée au 26 janvier 2022.

Levée de la séance à 19h55.

ANNEXE 1

Lettre de Marysol Rouzier, lue au CÉ du 7 décembre 2021.

Montréal, le 7 décembre 2021

Chers membres du CÉ,

Comme vous l'aurez constaté lors de la réunion, j'ai été soufflée par l'annonce de l'abrogation du comité racisme systémique et la manière dont celle-ci a été faite, tant aux parents-membre du CÉ qu'aux membres du comité qui assistaient à la rencontre.

Il est vrai que les communications avec le comité ont rapidement été difficiles et que les résultats tardaient à arriver. Cependant, du point de vue des parents participant au comité, ce retard a également été nourri par les demandes du CÉ.

Cette dynamique a des causes compréhensibles et factuelles. Et je comprends l'effet perturbateur que celle-ci a pu avoir sur l'équipe-école. Je comprends donc l'origine de la décision d'abroger le comité racisme systémique.

Cependant, je tiens à exprimer mon désaccord avec celle-ci, et surtout avec la manière de la mettre en œuvre, qui m'apparaît peu respectueuse de l'engagement de tous les parents ayant travaillé sur ce dossier.

Une dizaine de parents ont travaillé fort au sein du comité afin de faire avancer le dossier du racisme systémique, et ce, pendant presque un an, en pleine pandémie.

Plusieurs parents du CÉ ont travaillé fort à améliorer les communications entre le comité, le CÉ et la communauté du Vitrail sur ce dossier.

Et mon sentiment est que cet engagement n'a pas été reconnu à sa juste valeur. Il n'y a eu aucune consultation ni communication avec les personnes concernées sur une possible disparition du comité.

Cette manière d'agir me semble d'ailleurs contradictoire avec les valeurs du Vitrail. Nos valeurs sont communes et doivent être partagées, et elles impliquent une communication plus grande que dans tout autre école. C'est ce qui fait la force du Vitrail, et son unicité, et je m'attends en tant que présidente du CÉ à ce que cette communication soit au centre des pratiques de gestion de l'école.

Je tiens donc à ce que mon désaccord soit inscrit au procès-verbal. Je crois sincèrement qu'il aurait été possible de trouver un terrain d'entente avec toutes les parties-prenantes du dossier. Oui, cela aurait pris plus de temps. Mais cela aurait respecté nos pratiques et nos valeurs.

Marysol Rouzier

Présidente du conseil d'établissement de l'école Le Vitrail